



Notre réf.: 6780572/2026/EM/SG/WCF

7 septembre 2026

Objet: Situation financière de l'OMM

Suite à donner: Autorisation d'utiliser le Fonds de roulement

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous informer d'une nouvelle dégradation de la situation financière de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui reste très préoccupante en raison des retards dans le versement des contributions obligatoires des Membres. Depuis la publication du Rapport sur la situation financière de l'OMM au deuxième trimestre 2026, daté du 28 juillet 2026 (réf.: 6767328/2026/CMS/FIN), les projections révisées en matière de flux de trésorerie indiquent qu'un certain nombre de recettes attendues pourraient ne pas être encaissées au cours du troisième trimestre 2026, contrairement à ce qui avait été prévu initialement. Ces retards exercent une pression supplémentaire sur la situation de trésorerie de l'Organisation et accentuent les difficultés financières attendues au troisième trimestre de l'année.

Compte tenu de cette situation, j'ai autorisé le recours au Fonds de roulement. À moins que des contributions obligatoires supplémentaires d'un montant significatif ne soient perçues, l'OMM prévoit de puiser dans le Fonds de roulement au cours des mois de septembre ou octobre 2026. Le Fonds de roulement, dont le montant s'élève à 7,5 millions de francs suisses, permettra au Fonds général de l'OMM de disposer d'environ un mois et demi de liquidités supplémentaires.

Étant donné le faible niveau de liquidités du Fonds général de l'OMM, je prendrai également des mesures supplémentaires pour faire face à cette situation en concentrant les dépenses exclusivement sur les activités essentielles financées par le budget ordinaire. Si la situation financière ne s'améliore pas dans un avenir proche, je serai également amenée à invoquer la résolution 74 (Cg-17) afin de recourir à un emprunt à court terme de fonds auprès d'autres sources de financement internes, notamment les fonds détenus sur les comptes spéciaux.

Je demande à tous les Membres de veiller à ce que leurs contributions obligatoires en souffrance soient payées ponctuellement et dans leur intégralité et d'accorder la priorité à ces versements afin de permettre la mise en œuvre des activités prévues et la réalisation du Plan stratégique approuvé de l'OMM. J'invite tous les Membres qui ont des contributions non acquittées à adresser par courriel leurs questions à M. Brian Cover, Contrôleur, à l'adresse bcover@wmo.int.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Celeste Saulo
Secrétaire généraleAux: Représentants permanents des Membres de l'OMM
Missions permanentes à Genève

cc: Conseillers en hydrologie